

LA PROTECTION DES OUVRAGES

Ouvrages de traitement

- Accès sécurisé (clôture, portail, serrures, ...)
- Accès réservé aux personnels du service
- Plans d'eau non accessibles
- Alerte intrusion : télésurveillance
- Dans certains cas, des autorisations ICPE peuvent être requises pour l'usage du chlore
- Maintenance et entretien des ouvrages

Captage en rivière ou de source et galerie drainante

- Périmètre de protection (clôture)
- Protection physique des ouvrages (enrochements pour les galeries drainantes)
- Sécurisation des ouvrages par rapport aux risques de crues et d'inondation
- Maîtrise du débit de prélèvement
- Débit réservé pour le fonctionnement minimal des écosystèmes
- Maintenance et entretien des ouvrages

Réservoir

- Accès sécurisé (clôture, portail, trappes cadenassées, crinoline sécurisée pour les échelles, ...)
- Événements équipés de moustiquaire
- Ouvrages étanches avec des revêtements de qualité alimentaire
- Accès réservé aux personnels de service
- Maintenance et entretien des ouvrages

Forage

- Périmètre de protection (clôture)
- Sécurisation de la tête de forage contre les infiltrations locales et les inondations (cimentation, margelle, capot de fermeture)
- Accès réservé aux personnels du service
- Maîtrise du débit de pompage (éviter l'intrusion d'eau saline)
- Maintenance et entretien des ouvrages

Réseau de distribution

- Branchements conformes des abonnés pour éviter des retours dans le réseau
- Gestion de l'impact du renouvellement des tronçons de réseau

Le plan de sécurité sanitaire des eaux (PSSE) est un outil permettant d'identifier les dangers sanitaires qui menacent leur système d'alimentation en eau potable depuis le captage jusqu'au compteur de l'utilisateur et de mettre en œuvre les actions pour y remédier.

